



## Bulletin d'inscription 2019

**Marchés nocturnes d'Etoile sur Rhône**

**Mercredis 17 juillet et 7 août de 19h à 23h**

Date de votre demande : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

N° de la demande (ne pas remplir) : \_\_\_\_\_

Nom, Prénom et enseigne : \_\_\_\_\_

Tél portable : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Produits vendus : \_\_\_\_\_

Demande un emplacement pour le(s) marché(s) suivant(s) :

Dates	Cochez les dates demandées
Mercredi 17 juillet	
Mercredi 7 août	

Nombre de mètres linéaires souhaité (forfait de 10€/4m et 2€/m supplémentaire): \_\_\_\_\_

Barnum:      OUI      NON      Dimensions : \_\_\_\_\_

Branchement électrique (puissance ?) : \_\_\_\_\_

Votre véhicule doit-il rester impérativement à proximité :      OUI      NON

Si oui, longueur et raison : \_\_\_\_\_

**Contact :**

**MAIRIE – Cécile Jérôme - Chargée de la Vie locale**  
**45 Grande Rue – 26 800 ETOILE SUR RHONE**  
**Tél : 04 75 60 69 53 / vielocale@mairie-etoilesurrrhone.fr**



## REGLEMENT 2019 DES MARCHES NOCTURNES D'ETOILE SUR RHONE

La Municipalité organise 2 marchés nocturnes dans le but de créer une animation locale conviviale. Pourront exposer et vendre aux Marchés : les producteurs, artisans et artistes de la région, les commerçants, artisans et les associations d'Etoile. Une commission d'attribution validera les dossiers retenus en fonction des inscriptions afin d'offrir une diversité maximale.

**Stands** : les stands ne sont pas fournis par la Mairie. Chaque exposant devra prévoir son matériel (stands – parasols ou barnums - cales (rues légèrement pentues) – éclairage faible puissance, halogène proscrit – multiprises - grandes rallonges, adaptateurs de type HYPRA). La décoration des stands et le nettoyage de l'emplacement sont à la charge des exposants.

**Barnums** : les barnums de dimensions supérieures à 3m x 3m sont interdits dans la Grande Rue pour raison de sécurité (passage d'un véhicule de secours).

**Accueil des exposants** : entre 17h30 et 18h30. Après ce délai, la place pourra être réaffectée.

**Installation** : 17h30 à 19h chaque soir de marché, **démontage** à partir de 23h le même jour.

**Droit de place** : 10€ jusqu'à 4m linéaires, 2€ par mètre supplémentaire (chèque à l'ordre du Trésor Public). L'entrée sera gratuite pour le public.

- Les candidats s'engagent sur les dates retenues par la commission, sur les horaires indiqués, et à respecter l'ensemble des normes en vigueur (notamment celles liées à l'hygiène et à la sécurité). Tout manquement constaté est passible d'un retrait de l'autorisation de vente.
- L'emplacement attribué peut varier d'une date à l'autre.
- La municipalité ne sera pas responsable des problèmes techniques, électriques ou autres.
- La municipalité pourra annuler un marché pour raisons climatiques ou autre et s'engage à prévenir les exposants le plus rapidement possible. Aucun dédommagement ne sera versé.

### Documents à fournir pour toute inscription :

- Bulletin d'inscription complété
- Règlement intérieur signé
- Un chèque correspondant à chaque marché d'un montant minimum de 10€ (10€ jusqu'à 4m linéaire, 2€ par mètre supplémentaire), daté à la date du marché et à l'ordre du Trésor Public. Encaissement en cas d'absence injustifiée (ou transmettre un certificat médical).
- Copie de la carte professionnelle de commerçant ambulant ou extrait Kbis à jour, ou D1, ou auto-entrepreneur, ou attestation MSA ou inscription à la maison des artistes.
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile 2019 (étendue à la vente sur marchés pour les producteurs et au déballage pour les commerçants sédentaires d'Etoile) ou carte de syndicat, contrôle technique et assurance pour les manèges.

**Madame, Monsieur** \_\_\_\_\_, exposant au marché nocturne d'Etoile sur Rhône, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et accepte les conditions stipulées dans le présent règlement.

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature :